

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 002-453/14/CC

■ Attribution d'une subvention à l'Agence Régionale Pour l'Innovation et l'Internationalisation (ARII) pour l'installation de l'équipe projet Henri Fabre et approbation d'une convention.

DPEATSV 14/12123/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les 34 priorités pour une nouvelle France industrielle, présentées le 12 septembre 2013 par le Président de la République à l'Elysée, témoignent de l'importance de renouer avec une industrie forte et compétitive. Les acteurs économiques et publics de Provence-Alpes-Côte d'Azur partagent cette volonté

Le Projet Henri Fabre, né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes- Côte d'Azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Au cœur de l'espace métropolitain, le projet Henri Fabre se décline autour de deux axes majeurs pour lesquels les compétences indispensables sont présentes dans la région au sein des acteurs académiques, des institutionnels et des professionnels :

- mécanique, matériaux et procédés du futur
- service avancé à l'industrie

Ces deux thématiques ont vocation à venir irriguer des filières industrielles régionales, matures et porteuses de développement économique, et principalement :

- l'Aéronautique, forte de ses 27 000 emplois en région et de ses grands projets autour des hélicoptères, des dirigeables et des systèmes de drones,
- l'Énergie, forte de ses 50 000 emplois en région et des nombreux grands projets qui lui sont liés : ITER, réacteur Jules Horowitz, Hydraulique.

Ces filières, en croissance et génératrices d'effets d'entraînement pour de nombreux autres secteurs (naval, biomédical...), seront les pionnières puis les ambassadrices du nouveau modèle industriel incarné par le projet Henri Fabre.

Henri Fabre a aussi pour vocation d'instaurer une nouvelle relation qualitative entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs, afin d'enrichir et renforcer leur communauté de destin, notamment au profit de la

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

croissance et de l'économie régionale, tout en encourageant la diversification des PME de l'écosystème par l'accès à plusieurs donneurs d'ordre.

De plus, ce projet créateur de valeurs et d'emploi nécessite de pouvoir apporter des réponses concrètes aux problématiques d'emploi et de formation de l'écosystème. Ainsi, les formations et leurs organismes visés par les axes du projet sont fortement mobilisés et renforcés, et le besoin des entreprises anticipé.

La mission de l'Agence Régionale Pour l'Innovation et l'Internationalisation dans le cadre de ce projet Henri Fabre s'inscrit dans trois volets complémentaires :

- 1) Le secrétariat général du projet Henri Fabre .
- 2) L'expertise métier sur le sujet des « Services avancés à l'industrie ».
- 3) Les études

Une installation physique de l'équipe projet Henri Fabre, dans sa phase de préfiguration est prévue en 2014, au sein de la Pépinière d'entreprises du Technoparc des Florides.

Le budget prévisionnel 2014 de l'ARII, pour la mission ci-dessus, s'élève à 47 750 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Location :	15.000 euros
Services extérieurs :	32.750 euros

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2014, à la mission de structuration du projet Henri Fabre, par l'ARII, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 13.000 euros dont les modalités sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEV 003-213/14/CC du 26 juin 2014 portant sur la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la mission de préfiguration du projet Henri Fabre.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- que conformément à la stratégie de développement économique de MPM axé sur les économies productives et de la connaissance, le projet Henri Fabre représente un enjeu majeur pour la Communauté Urbaine en termes de développement économique et d'emploi.
- l'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier en aidant l'ARII à la structuration du projet Henri Fabre.

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 13.000 euros, pour la mise en place d'une structure du Projet Henri Fabre à l'Agence Régionale Pour l'Innovation et l'Internationalisation.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Agence Régionale Pour l'Innovation et l'Internationalisation

Article 3

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : article 6743 « Subventions exceptionnelles de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et
aux Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER